

## Communiqué de presse

26 octobre 2016

### Un programme de coopération entre la CNSA et l'EHESP

Geneviève Gueydan, directrice de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), et Laurent Chambaud, directeur de l'École des hautes études en santé publique (EHESP), se félicitent du partenariat qui lie leurs deux institutions pour les cinq années à venir, à travers une convention formalisant leur partenariat.

La CNSA et l'EHESP collaborent régulièrement depuis plusieurs années dans le cadre d'actions communes de formation des professionnels du secteur médico-social, de soutien à la recherche — avec la Maison des sciences sociales du handicap —, de réflexions partagées dans le cadre de journées d'étude thématiques. Le programme de coopération conclu renforce et formalise cette collaboration. Il poursuit un objectif commun de compréhension, d'anticipation et d'accompagnement des transformations de l'action médico-sociale dans le champ du handicap et de la perte d'autonomie liée à l'âge. Sa première déclinaison se fait en matière de recherche, pour améliorer la connaissance des besoins et des évolutions de l'offre médico-sociale, dans un contexte de transformation.

#### Le programme de coopération

Il consiste en :

- la participation réciproque de la CNSA et de l'EHESP à des groupes de travail animés par l'une ou l'autre, sur les thèmes retenus dans le programme de coopération annuel, notamment autour de questions liées aux évolutions et aux transformations de l'action médico-sociale ;
- le recours mutuel à l'expertise de chacune des institutions ou la réalisation d'expertises conjointes ;
- une collaboration pour la définition et la mise en œuvre de la formation des professionnels des champs du handicap et de la perte d'autonomie liée à l'âge, notamment au travers de :
  - la définition de cursus ou programmes de formation ;
  - la participation d'experts de la CNSA aux enseignements dispensés par l'EHESP ;
  - la conception d'outils pédagogiques innovants.
- la définition et la mise en œuvre de programmes de recherche communs ;
- l'organisation d'une journée thématique annuelle à destination des professionnels et des décideurs publics permettant d'éclairer un sujet d'actualité ;
- la réalisation par l'EHESP de travaux documentaires sur des thèmes définis par le programme de coopération annuel ;

- l'accueil et le tutorat par la CNSA d'apprenants de l'EHESP dans le cadre de stages, de mémoires ou thèses professionnels.

## Un partenariat de recherche sur la transformation de l'offre des établissements et services médico-sociaux

L'un des axes du programme de coopération consiste à définir et mettre en oeuvre des programmes de recherche communs.

Le premier partenariat de recherche portera sur l'observation et l'analyse des transformations de l'offre des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées ou handicapées.

Cette analyse, menée en regard des besoins des personnes, éclairera sur les changements en cours, à anticiper ou à accompagner, dans un contexte où plusieurs mouvements de transformation sont à l'oeuvre (nouvelles formes de réponse, nouveaux cadres de financement, nouveaux métiers, développement de coopérations plus intégrées ...)

Ce partenariat fera l'objet de bilans annuels et s'échelonnera jusqu'en 2021.

Ce programme de recherche permettra notamment de renforcer l'activité de la Maison des sciences sociales du handicap (et de l'autonomie), créée en 2011, qui est un pôle pluridisciplinaire de recherche, d'expertise, de formation et de documentation dans le domaine du handicap. Il permettra aussi d'animer la communauté des chercheurs travaillant dans ce domaine, en lien avec les milieux professionnels, les associations d'usagers et de familles et les décideurs publics.

La CNSA financera cette coopération en matière de recherche dans la limite de 650 000 euros pour permettre l'emploi de chercheurs spécialisés sur ces questions d'analyse de l'offre médico-sociale et l'EHESP mobilisera ses équipes de recherche, d'enseignement et de documentation, ainsi que des travaux d'élèves et d'étudiants.

### Contacts presse

**Aurore Anotin – CNSA**

Tél. : 01 53 91 21 75

[aurore.anotin@cnsa.fr](mailto:aurore.anotin@cnsa.fr)



[@CNSA\\_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

**Nathalie Cavagni — EHESP**

Tél. : 02 99 02 28 60

[Nathalie.Cavagni@ehesp.fr](mailto:Nathalie.Cavagni@ehesp.fr)

---

## À propos de la CNSA

Créée en 2004, la CNSA est un établissement public administratif dont les missions sont les suivantes :

- Participer au financement de l'aide à l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées : contribution au financement de l'allocation personnalisée d'autonomie et de la prestation de compensation du handicap, concours au financement des maisons départementales des personnes handicapées, des conférences des financeurs de la perte d'autonomie, affectation des crédits destinés aux établissements et services médico-sociaux, soutien à la modernisation et à la professionnalisation des services d'aide à domicile.
- Garantir l'égalité de traitement sur tout le territoire quel que soit l'âge ou le type de handicap, en veillant à une répartition équitable des ressources.
- Assurer une mission d'expertise, d'information et d'animation : échange d'informations, mise en commun des bonnes pratiques entre les départements, soutien d'actions innovantes, développement d'outils d'évaluation, appui aux services de l'État dans l'identification des priorités et l'adaptation de l'offre.
- Assurer une mission d'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches.
- Enfin, la CNSA a un rôle d'expertise et de recherche sur toutes les questions liées à l'accès à l'autonomie, quels que soient l'âge et l'origine du handicap.

En 2016, la CNSA gère un budget de plus de 23 milliards d'euros.

---

---

## À propos de l'EHESP

L'École des hautes études en santé publique (EHESP) est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP). Grand établissement, l'EHESP est membre du réseau des écoles de services public (RESP), membre des communautés d'universités et d'établissements Université Sorbonne Paris Cité (USPC) et Université Bretagne Loire (UBL).

Véritable plateforme pour l'enseignement et la recherche en santé publique, l'EHESP est structurée selon 4 départements (méthodes quantitatives en santé publique / santé, environnement et travail / Institut du management/ sciences humaines et sociales) intégrés dans un projet interdisciplinaire avec des centres de recherche. L'EHESP propose les filières de formation de cadres supérieurs des trois fonctions publiques (Etat, hospitalière et territoriale), des spécialités de diplôme national de master, des diplômes de mastères spécialisés, des parcours de doctorat et une offre très riche de formation tout au long de la vie.

L'EHESP accueille 8 000 élèves, étudiants ou stagiaires en formation continue provenant d'une cinquantaine de nationalités différentes et fait appel à 1 300 conférenciers par an.

Site internet : [www.ehesp.fr](http://www.ehesp.fr) – Fil twitter : @ehesp

---